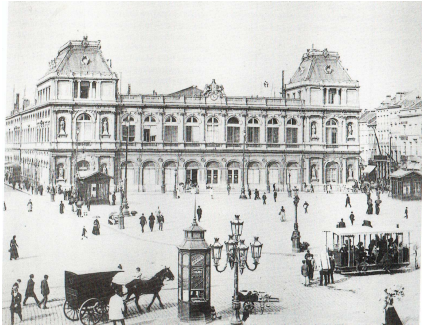


La place Rogier : un bref survol de l'histoire de sa planification



Pour pouvoir comprendre la problématique actuelle de la place Rogier, nous devons remonter un peu dans le temps. La place Charles Rogier trouve son origine aux alentours de 1841 comme esplanade de la gare du Nord à Bruxelles. A travers les années la place a connu de grandes modifications. Ainsi, en 1952 la gare du Nord fut déplacée plus vers le nord dans le cadre de la liaison Nord-Midi. A partir des années soixante le quartier du Nord fut transformé progressivement d'un quartier populaire en un quartier de bureaux. Le plan Manhattan pour la création de ce quartier de bureaux continue à exercer son influence aujourd'hui encore. Les dernières années on réinvestit dans le quartier du Nord, de nombreuses tours de bureaux sont construites et approuvées.

La place Rogier a toujours été un grand nœud d'axes de trafic importants : avec la gare du Nord à proximité, elle est longée par la petite ceinture et traversée par la ligne de métro, le prémétro et de nombreuses lignes de bus, et un fleuve de piétons y passe tous les jours pour se rendre à la gare du Nord. Mais depuis le déplacement de la gare, la place a perdu sa vraie identité et se trouve abandonnée depuis des années comme un endroit qui ne mérite pas le nom de « place ». Elle est aménagée en fonction de son utilisation comme nœud de trafic pour les voitures et les transports en commun, comme « couvercle » sur une salle de congrès et un parking, mais pas en tant qu'espace public qui doit jouer un rôle d'importance dans la ville. C'est pourquoi la place Rogier accentue la rupture entre le quartier du Nord et le centre-ville, au lieu d'être une jonction entre les deux quartiers et leurs différentes fonctions (magasins, hôtels, bureaux, habitations, culture, ...).



Les défis pour le réaménagement de la place Rogier ne sont pas simples. La place Rogier doit se transformer de zone de rupture en point d'ancrage qui relie entre eux les quartiers environnants (le centre avec la rue Neuve d'une part et le boulevard A. Max d'autre part, le quartier du Nord avec les habitations le long de la rue du Progrès et à l'arrière du Sheraton, le quartier de Brabant et le quartier autour du Jardin Botanique). Mais la rénovation de la seule place Rogier ne peut réaliser cette ambition. Si l'on veut recoudre le tissu urbain, il faut voir le réaménagement d'une manière plus large : la place Rogier avec la petite ceinture, les quartiers environnants et les différents projets et plans pour ces quartiers. La nouvelle place Rogier doit devenir un lieu de rencontre agréable dans la ville, qui attire les gens et les encourage à y faire halte. « Le site doit devenir non seulement un pôle intermodal, mais aussi redevenir un cadre urbain attractif, tant de jour que de nuit. (...) L'attraction d'une nouvelle activité est essentielle pour restaurer « l'urbanité » et le contrôle social à cet endroit »¹.

Les moyens pour réaliser cette vision et surtout les compétences ne sont pas simples non plus. Ainsi, en 2005 on a pu suivre dans la presse les discussions concernant la rénovation de la place Rogier entre la commune de Saint-Josse et la Région de Bruxelles-Capitale, mais aussi au sein de la Région même il n'y avait pas d'unanimité sur cette question. Une situation

¹ Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, 2006. Cahier spécial des charges AED/DITP/ET/110 « Place Rogier » / Mai 2006, Section III : Clauses techniques, 5) Programme du maître d'œuvre.

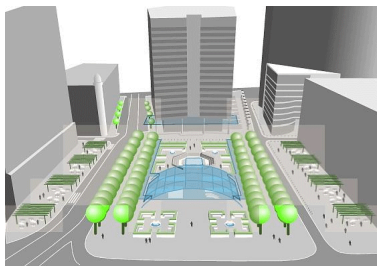
typiquement bruxelloise avec de nombreux compromis. Mais espérons que cette discussion ait aussi porté ses fruits et que nous nous acheminons vers quelque chose de meilleur.

Les plans de Saint-Josse



Au début de sa législature, le conseil communal de Saint-Josse a inscrit le réaménagement de la place Rogier dans ses priorités. Entre 2000 et 2005, il a commandé auprès du bureau Clerbaux & Pinon une étude sur le quartier du Nord pour coordonner les différents grands projets de construction sur son territoire. C'était une bonne initiative, vu qu'une coordination transversale était absolument nécessaire dans cette zone. De cette « analyse du quartier du Nord » sont issus des projets concrets, dont un projet pour le réaménagement de la place Rogier, des voiries environnantes et du sous-sol. Dans la dernière phase de cette analyse, les plans pour la rénovation de la place Rogier furent rendus publics. Des plans qui ont rencontré des protestations quasi immédiatement. Ces protestations venaient tant d'associations régionales (comme Disturb) que du gouvernement régional lui-même.

Une place de façade à façade versus un « tapis » pour la tour Dexia



La place Rogier est entourée de voiries régionales (la petite ceinture et la rue du Progrès) et dispose d'un sous-sol complexe avec le métro et le prémétro. De grandes parties du sous-sol et des environs relèvent des compétences de la Région et ne pouvaient donc pas être incluses dans les plans de la commune pour la place Rogier. Le projet communal pouvait donc être considéré comme un tapis pour la tour Dexia. Ceci est diamétralement opposé à l'opinion communément admise qu'une place doit être prise en compte de façade à façade. Aussi, dans ce cas l'ambition de réparer le tissu urbain ne pourrait absolument pas être réalisé. Le ministre de la Mobilité et des Travaux publics a donc demandé que soit rédigé un nouveau projet pour la place Rogier, de façade à façade, avec la petite ceinture et le sous-sol. Il reste encore à démontrer si cela suffira pour un quartier tellement disloqué.

Qualité urbanistique : le processus

Il n'y a pas de normes claires qui définissent la qualité urbanistique, mais il est communément admis que la qualité ne peut apparaître que si le processus de planification est bien réfléchi et de qualité. Il va de soi qu'un processus de qualité seul n'est pas suffisant, mais donne une meilleure garantie d'un bon concept urbanistique. Quand les plans pour le réaménagement de la place Rogier furent rendus publics, il y a eu une demande explicite du groupe de pression Disturb et du ministre de la Mobilité et des Travaux publics pour organiser un concours. La sélection d'un bureau d'études à travers un concours international, avec un débat public, l'engagement des différents intéressés etc., voilà le contenu de leur proposition.

Il semble que la commune de Saint-Josse n'ait pas respecté ces différents critères pour un processus de qualité, que ce soit ou non par souci de trouver une solution rapide. L'« analyse du quartier du Nord » et le projet pour la place Rogier ont été rédigés par le même bureau d'étude. Les riverains ni les usagers de la place n'ont été consultés, et d'après la ville de Bruxelles et le ministre de la Mobilité et des Travaux publics et son administration, eux n'ont pas non plus été impliqués dans la conception du plan. Par contre il est apparu que le secrétaire d'Etat au Logement et à l'Urbanisme a bien été impliqué lors des pourparlers et

qu'il soutenait donc la commune de Saint-Josse et son compagnon de parti, le bourgmestre Demanze dans les discussions.

Le compromis



La place Rogier elle-même se situe sur le territoire de la commune de Saint-Josse, et donc la Région (le ministre Smet) ne peut décider unilatéralement d'un concours. Mais si l'on ajoute à la place Rogier les voiries adjacentes et le sous-sol, la Région serait compétente pour 55%, contre 45% pour Saint-Josse. En outre la Région serait prête à financer tous les aspects du réaménagement. Mais Saint-Josse ne voulait pas accumuler de retard ni jeter par-dessus bord ses cinq ans de travail avec le bureau d'étude Clerbaux &

Pinon, son projet étant prêt pour la demande de permis d'urbanisme. Il fallait donc conclure un compromis. Un des compromis concerne clairement les délais dans lesquels le projet pour la place Rogier doit être réalisé. Tout doit être vite fait, pour que la commune n'accumule pas trop de retard. L'objet du concours se voit également limité : on ne touchera pas aux parkings ni au centre de congrès souterrain, les parkings étant déjà autorisés. Par contre le périmètre de l'étude est élargi et contient maintenant la place Rogier avec le segment de la petite ceinture entre la chaussée d'Anvers et la rue Gineste.

Concours ?



Pour la place Rogier, comme pour la place Flagey, il s'agit d'une sélection du bureau d'étude suivant une « procédure négociée avec publicité ». Cela implique une sélection en deux étapes. D'abord, des différentes candidatures un nombre restreint de bureaux est sélectionné, qui doivent alors présenter une offre. Cette offre consiste en un organigramme de l'équipe exécutive, un planning, la méthode de concertation et de communication envisagée,

un devis et un document analytique de l'avant-projet. Sur base de cette offre on sélectionne le bureau d'étude qui obtiendra le marché final. Sa méthodologie et son ébauche sont ensuite développées davantage en concertation avec un comité d'accompagnement où sont représentés tous les acteurs concernés. Pour la place Rogier cela va des pouvoirs publics (la Région et la commune de Saint-Josse) jusqu'à Atrium (l'association des commerçants), les hôtels, le comité des riverains, la STIB etc. Le bureau d'étude [XDGA](#) est sorti du concours en lauréat. Il s'agit d'un projet osé, où un dôme futuriste attirera les regards. Le bureau d'étude mise sur le concept d'une place ouverte et urbaine. Le projet de la place est élargi vers un plus ample environnement, c'est-à-dire la bande entre la porte d'Anvers et le Jardin Botanique.

Le saucissonnage continue

Non seulement les parkings et la salle de congrès ne font pas partie du concours, ce n'est pas non plus le cas des rues avoisinantes (rue Gineste, rue de Brabant, rue de Bertulot, rue du Progrès...) ou du tunnel de Brabant. La commune de Saint-Josse a fait une demande de permis d'urbanisme pour le réaménagement de ces rues. Un réaménagement qui, de surcroît, avait déjà été entamé lors de l'enquête publique. Une vraie violation des droits de concertation des riverains.



Il est dommage de voir une coordination déficiente pour un lieu si crucial de Bruxelles. La participation n'a pas toujours été optimale non plus, par exemple pour le projet du tunnel de Brabant, où les commerçants, qui ont survécu à des années de chantiers dans le voisinage, doivent céder leur place à un projet de magasins de luxe. Les grands investisseurs ont été impliqués dans le développement de ce projet. Les riverains par contre n'ont pas vu le moindre signe d'information ou de consultation, sans même parler de participation.

La nouvelle place Rogier

Dans le développement du projet pour la place Rogier et la petite ceinture, les riverains et les usagers sont bien impliqués. Partant du concept de base du bureau d'étude [XDGA](#), l'asbl Bral et son partenaire [Periferia](#) interagiront avec un large public pour rassembler des propositions concernant la concrétisation ultérieure du projet de base (voir plus haut). Fin mars le projet de rénovation sera bouclé. Jusqu'alors, l'asbl Bral et sa partenaire rassembleront, ensemble avec les riverains et les usagers, des propositions pour la concrétisation ultérieure du projet de base.



Bral vzw – Janvier 2007

Les images:

- (1) Rogier comme place devant l'ancienne Gare du Nord. **Source:** Bruxelles: Chronique d'une capitale en chantier – Thierry Demey
- (2) La Place Rogier a toujours été un nœud de communication important **Source:** <http://badeaux.be>
- (3) Photo arienne de la Place Rogier. **Source:** Google Earth
- (4) Avant Projet du bureau d'étude Clerbaux & Pinon **Source:** Le Soir
- (5) Place Rogier vu de la Rue de Progrès. **Source:** Bral
- (6) Image du concours **Source:** xdga
- (7) La saucissonnage continue. **Source :** Bral
- (8) Affiche. **Source:** Bral